

## JEAN-PIERRE SUEUR, SÉNATEUR PS DU LOIRET : « CELA NE ME CHOQUE PAS QU'IL Y AIT DES RÈGLES »

**POUR.** Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret, est favorable à la prise de mesures contraignantes, dans le dialogue. « Je suis constamment interpellé par cette question de désertification médicale. J'ai longtemps pensé que les mesures incitatives seraient efficaces mais elles présentent leurs limites. Les contrats passés avec les étudiants en médecine ne suffisent pas, relever le numerus clausus n'aura un effet qu'à long terme, il n'y a pas assez de médecins à mettre dans les maisons de santé publiques (c'est le cas à La Source). Faut-il attendre qu'il y ait, dans le Loiret, un, deux, trois cantons sans médecins ? La télémédecine ne peut pas tout résoudre.

Le statu quo n'est pas possible car l'inégalité se creuse entre les territoires et les citoyens par rapport à l'accès aux soins. Si on a le sens de l'égalité des Français, on ne peut pas rester sans rien faire. Il y a 40, 50, 60 ans, la somme des décisions prises par les médecins arrivait au bien général. Aujourd'hui, c'est le cas pour les Alpes-Maritimes mais pas pour le Loiret qui a cinq fois moins de généralistes.



La situation risque de s'aggraver. Cela ne me choque pas qu'il y ait des règles. Je ne comprends pas que les représentants des médecins puissent être contre et ne rien proposer. On peut négocier d'autres règles, plutôt que l'État n'impose des mesures unilatérales, mais il faut qu'il y ait des règles qui permettent que le mot égalité inscrit sur le fronton des mairies devienne réalité. Encore faut-il que le dialogue ait lieu.

Si les mesures incitatives ne suffisent pas, il faudra agir sur le conventionnement. Une autre possibilité est que tout étudiant (pour qui les études ne sont pas chères), sortant avec la qualification de médecin généraliste, aille plusieurs années dans une zone sous-dotée. On a bien dit à Jean-Paul Sartre et Simone de Beauvoir, extrêmement brillants, d'aller enseigner au Havre et à Rouen ! Les kinés, infirmiers, pharmaciens ont aussi des contraintes d'installation. Enfin, il faut adapter, ouvrir des places durant les études dans les spécialités où il y a des besoins : anesthésistes, chirurgiens, généralistes ». ■